

MAIRIE
DE SABLONCEAUX

CONSEIL MUNICIPAL
Du 03 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trois du mois d'avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Sablonceaux s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Madame Lysiane GOUGNON, Maire de Sablonceaux, en session ordinaire d'après convocations faites le 27 mars 2023.

Etaient présents : Mmes. GOUGNON Lysiane, LAMY Elisabeth, GLEYZE Sophie, TOUVRON Catherine, BESSON-CULOT Sandrine, Mrs. PACAUD Fabien, JAULIN Bernard, PHILIPPS Thierry, HAUSELMANN Antoine, BETIZEAU Philippe, HAZARD Pierre,
ABSENTS EXCUSES : Mme.DE MIRAS Magalie (pouvoir à Mr HAZARD), Mrs.MORIZOT Matthieu, ARNAUD Régis,
Secrétaire de séance : Mr. PACAUD

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal, conformément à la loi Mr. PACAUD ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 26 janvier 2023 :

Ledit procès-verbal a été transmis le 27 mars 2023 (par mél) à l'ensemble des conseillers municipaux.

Il est adopté à l'unanimité. Au registre sont les signatures.

Madame le Maire remercie Monsieur COURGNEAU, Comptable du Trésor de sa présence.

N° 01 Compte de Gestion 2022 Budget Annexe Boulangerie « Le Pont » dressé par le Comptable du Trésor

Après présentation du Compte de Gestion 2022 du budget annexe Boulangerie présenté et dressé par le Comptable du trésor, reprenant les mêmes chiffres que le Compte Administratif 2022, il est voté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

N° 02 Compte de Gestion 2022 Budget Annexe « Espace commercial et de services » dressé par le Comptable du Trésor

Après présentation du Compte de Gestion 2022 du budget annexe « Espace commercial et de services »_ présenté et dressé par le Comptable du trésor, reprenant les mêmes chiffres que le Compte Administratif 2022, il est voté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

N° 03 Compte de Gestion 2022 Budget Annexe « Quartier de la Vieille Forge » dressé par le Comptable du Trésor

Après présentation du Compte de Gestion 2022 du budget annexe Quartier de la Vieille Forge présenté et dressé par le Comptable du trésor, reprenant les mêmes chiffres que le Compte Administratif 2022, il est voté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

N° 04 Compte de Gestion 2022 Budget Annexe « 3 terrains issus AB60 » dressé par le Comptable du Trésor

Après présentation du Compte de Gestion 2022 du budget annexe « 3 terrains issus AB 60 » dressé par le Comptable du trésor, reprenant les mêmes chiffres que le Compte Administratif 2022, il est voté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

N° 05 Compte de Gestion 2022 Budget principal dressé par le Comptable du Trésor

Après présentation du Compte de Gestion 2022 du budget Principal dressé par le Comptable du trésor, reprenant les mêmes chiffres que le Compte Administratif 2022, il est voté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

N° 06 Compte Administratif 2022 Budget Annexe Boulangerie « Le Pont »

Madame le Maire cède la présidence à Monsieur Bernard JAULIN et se retire. Après présentation du Compte administratif 2022, ledit Compte administratif est adopté à l'unanimité, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Solde
Résultats propres à l'exercice 2022	0.89	6 722.76	+ 6 721.87
Résultat antérieur (2021) reporté	/	32 819.45	+ 32 818.45
Résultat à affecter			+ 39 541.32
SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Solde
Résultats propres à l'exercice 2022			
Solde antérieur (2021) reporté			-
Solde global d'exécution			0
<i>Résultats cumulés 2022</i>	0.89	39 542.21	+ 39 541.32

N° 07 Compte Administratif 2022 Budget Annexe « Espace commercial et de services »

Madame le Maire cède la présidence à Monsieur Bernard JAULIN et se retire. Après présentation du Compte administratif 2022, ledit Compte administratif est adopté à l'unanimité, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Solde
Résultats propres à l'exercice 2022	/	4 200.14	+ 4 200.14
Résultat antérieur (2021) reporté	/	2 045.74	+ 2 045.74
Résultat à affecter			+ 6 245.88
SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Solde
Résultats propres à l'exercice 2022			
Solde antérieur (2021) reporté		350.00	+ 350.00
Solde global d'exécution			+ 350.00
<i>Résultats cumulés 2022</i>	0	6 595.88	+ 6 595.88

N° 08 Compte Administratif 2022 Budget Annexe « Quartier de la Vieille Forge »

Madame le Maire cède la présidence à Monsieur Bernard JAULIN et se retire. Après présentation du Compte administratif 2022, ledit Compte administratif est adopté à l'unanimité, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Solde
Résultats propres à l'exercice 2022	925 935.65	360 691.51	'- 565 244.14
Résultat antérieur (2021) reporté	/	/	0
Résultat à affecter			'- 565 244.14
SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Solde
Résultats propres à l'exercice 2022	77 103.60	869 971.83	'- 792 868.23
Solde antérieur (2021) reporté	869 971.83		- 869 971.83
Solde global d'exécution			- 77 103.60
<i>Résultats cumulés 2022</i>	1 873 011.08	1 230 663.34	- 642 347.74

N° 09 Compte Administratif 2022 Budget Annexe «3 terrains issus AB60 »

Madame le Maire cède la présidence à Monsieur Bernard JAULIN et se retire. Après présentation du Compte administratif 2022, ledit Compte administratif est adopté à l'unanimité, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Solde
Résultats propres à l'exercice 2022	107 799.77	142 006.41	' +34 206.64
Résultat antérieur (2021) reporté	/		
Résultat à affecter			' +34 206.64
SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Solde
Résultats propres à l'exercice 2022	39 154.06	104 915.90	- ' + 65 761.84
Solde antérieur (2021) reporté	104 915.90		' - 104 915.90
Solde global d'exécution			' - 39 154.06
<i>Résultats cumulés 2022</i>	251 869.73	246 922.31	- 4 947.42

N° 10 Compte Administratif 2022 Budget principal

Madame le Maire cède la présidence à Monsieur Bernard JAULIN et se retire. Après présentation du Compte administratif 2022, ledit Compte administratif est adopté à l'unanimité, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Solde
Résultats propres à l'exercice 2022	718 511.17	821 421.89	+ 102 910.72
Résultat antérieur (2021) reporté	/	1 356 873.88	+ 1 356 873.88
Résultat à affecter			+ 1 459 784.60
SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Solde
Résultats propres à l'exercice 2022	738 482.61	514 606.07	' - 223 876.54
Solde antérieur (2021) reporté		274 814.30	+ 274 814.30
Solde global d'exécution			+ 50 937.76
Restes à réaliser au 31 décembre 2022	Dépenses	Recettes	Solde
FONCTIONNEMENT	/	/	/
INVESTISSEMENT	342 415.71	109 797.00	' - 232 618.71
Résultats cumulés 2022	1 799 409.49	3 077 513.14	+ 1 278 103.65

N° 11 Affectation du résultat de l'exercice 2022 Budget Boulangerie « Le Pont »

Après avoir voté le Compte Administratif 2022 Budget Boulangerie qui présente :

un **excédent de fonctionnement** (hors restes à réaliser) de : **39 541.32 €**

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître aucun besoin de financement,

Considérant les besoins recensés pour 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE sur proposition du Maire d'affecter au budget de l'exercice 2023 le résultat comme suit :

- **Report** en section de **fonctionnement** (ligne 002 en recettes)

39 541.32 €

N° 12 Budget Primitif 2023 Budget Annexe Boulangerie « Le Pont »

Après en avoir délibéré, le budget est voté par 11 voix POUR (GOUGNON, PACAUD, JAULIN, LAMY, GLEYZE, PHILIPPS, BESSON-CULOT, BETIZEAU, TOUVRON, HAZARD, DE MIRAS par pouvoir) et 1 ABSTENTION (HAUSELMANN), comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère général	44 253.32	75 Autres prod. Gestion cour.	6 722.00
65 Autres charges de gestion courante	10.00		
66 Charges financières		002 Excédents antérieurs reportés	39 541.32
023 Virement à la section d'investissement	2 000.00		
002 Déficit antérieurs reportés			
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	46 263.32	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	46 263.32

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
001 déficit d'investissement reporté		1068 Dotations, fonds divers et rés.	
16 Emprunts et dettes assimilés		16 Emprunts et dettes assimilés	
21 Immobilisations corporelles	2 000.00		
23 Immobilisations en cours		021 virement de la section de fonctionnement	2 000.00
001 Déficit antérieur reporté		1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	2000.00	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	2000.00

N° 13 Affectation du résultat de l'exercice 2022 Budget « Espace commercial et de services »

Après avoir voté le Compte Administratif 2022 Budget « Espace commercial et de services » qui présente :

un **excédent de fonctionnement** (hors restes à réaliser) de : **+ 6 245.88 €**

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître un **solde d'exécution global de + 350.00 € et aucun besoin de financement**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE sur proposition du Maire d'affecter au budget de l'exercice 2023 le résultat comme suit :

- **Report en section de fonctionnement** (ligne 002 en recettes) **6 245.88 €**

N° 14 Budget Primitif 2023 Budget Annexe « Espace commercial et de services »

Après en avoir délibéré, le budget annexe « Espace commercial et de services » est voté par 11 voix POUR (GOUGNON, PACAUD, JAULIN, LAMY, GLEYZE, PHILIPPS, BESSON-CULOT, BETIZEAU, TOUVRON, HAZARD, DE MIRAS par pouvoir) et 1 ABSTENTION (HAUSELMANN), comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère général	10 445.88	75 Autres prod. Gestion cour.	4 200
65 Autres charges de gestion courante			
66 Charges financières		002 Excédents antérieurs reportés	6 245.88
023 Virement à la section d'investissement			
002 Déficit antérieurs reportés			
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	10 445.88	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	10 445.88

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
001 déficit d'investissement reporté	350.00	1068 Dotations, fonds divers et rés.	
16 Emprunts et dettes assimilés		16 Emprunts et dettes assimilés	
21 Immobilisations corporelles			
23 Immobilisations en cours		1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	
001 Déficit antérieur reporté		001 Excédent positif reporté	350.00
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	350.00	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	350.00

N° 15 Budget Primitif 2023 Budget Annexe «Quartier de la Vieille Forge »

Après en avoir délibéré, le budget annexe « Quartier de la Vieille Forge » est voté par 11 voix POUR (GOUGNON, PACAUD, JAULIN, LAMY, GLEYZE, PHILIPPS, BESSON-CULOT, BETIZEAU, TOUVRON, HAZARD, DE MIRAS par pouvoir) et 1 ABSTENTION (HAUSELMANN), comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère général	147 220.82	70 Produits des services, domaine et vente	439 681.88
65 Autres charges de gestion courante	1.00		
023 Virement à la section d'investissement			
		75 Autres prod. gestion courante	1.00
042 Opér. D'ordre transfert entre sections	301 429.02	77 Produits exceptionnels	349 886.68
002 Résultat reporté	565 244.14	042 opér. D'ordre transfert entre sections	224 325.42
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	1 013 894.98	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	1 013 894.98

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
040 Opér. Ordre transfert entre sections	224 325.42	16 Emprunts et dettes assimilés.	301 429.02
001 Solde d'exécution négatif reporté	77 103.60	021 virement de la section de fonctionnement	
		040 Opér.d'ordre transferts entre sections	
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	301 429.02	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	301 429.02

N° 16 Budget Primitif 2023 Budget Annexe «3 terrains issus AB60 »

Après en avoir délibéré, le budget annexe « 3 terrains issus AB 60 » est voté par 11 voix POUR (GOUGNON, PACAUD, JAULIN, LAMY, GLEYZE, PHILIPPS, BESSON-CULOT, BETIZEAU, TOUVRON, HAZARD, DE MIRAS par pouvoir) et 1 ABSTENTION (HAUSELMANN), comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère général		002 résultat fonctionnement reporté	34 206.64
023 Virement à la section d'investissement		70 Produits de service, domaine, ventes	39 154.06
65 Autres charges de gestion courantes	34 207.64	75 Autres produits de gestion courante	1.00
042 Opér. D'ordre transfert entre sections	78 308.12	042 Op. ordre transfert entre sections	39 154.06
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	112 515.76	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	112 515.76

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
16 Emprunts et dettes assimilés.		040 Opér.d'ordre transferts entre sections	78 308.12
040 Opér. Ordre transfert entre sections	39 154.06		
001 Solde d'exécution négatif reporté	39 154.06		
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	78 308.12	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	78 308.12

N° 17 Affectation du résultat de l'exercice 2022 Budget principal

Après avoir voté le Compte Administratif 2022 Budget Principal qui présente :

un **excédent de fonctionnement** (hors restes à réaliser) de : **1 459 784.60 €**

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

un **solde d'exécution global** de **+ 50 937.76**

un **solde de restes à réaliser** de : **- 232 618.71**

entraînant un **besoin de financement** s'élevant à : **- 181 680.95 €**

Vu l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2022,

Considérant les besoins recensés pour 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE sur proposition du Maire d'affecter au budget de l'exercice 2023 le résultat comme suit :

- **Affectation en réserves** (compte 1068) financement de la section d'investissement :

181 680.95 €

- **Report** en section de **fonctionnement** (ligne 002 en recettes)

1 278 103.65 €

N° 18 Vote des 2 taxes directes locales

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide le maintien des taux d'imposition 2022 et fixe les taux d'imposition 2023 à :

Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFPB) : 37.86 %

Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFPNB) : 46.02 %

Taxe d'habitation (TH) : 9.21 %

N° 19 Budget Primitif 2023 Budget Principal

Monsieur PACAUD évoque les grandes lignes du budget 2023, les projets à venir et détail les différentes opérations.

Après en avoir délibéré, le budget est voté par 7 voix POUR (GOUGNON, PACAUD, JAULIN, PHILIPPS, BESSON-CULOT, GLEYZE, LAMY) et 5 ABSTENTIONS (HAUSELMANN, BETIZEAU, TOUVRON, HAZARD, DE MIRAS par pouvoir) comme suit :

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2022	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 008 050,14		1 212 887,62	1 212 887,62	1 212 887,62
012	Charges de personnel et frais assimilés	287 246,00		287 675,00	287 675,00	287 675,00
014	Atténuations de produits	39 130,57		15 936,57	15 936,57	15 936,57
65	Autres charges de gestion courante	168 872,00		173 745,00	173 745,00	173 745,00
Total des dépenses de gestion courante		1 503 298,71	0,00	1 690 244,19	1 690 244,19	1 690 244,19
66	Charges financières	5 118,00		3 425,00	3 425,00	3 425,00
67	Charges exceptionnelles	3 042,00		1 100,00	1 100,00	1 100,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	2 600,00		2 600,00	2 600,00	2 600,00
022	Dépenses imprévues					
Total des dépenses réelles de fonct.		1 514 058,71	0,00	1 697 369,19	1 697 369,19	1 697 369,19
023	Virement à la section d'investissement	698 926,09		383 451,39	383 451,39	383 451,39
042	Opé. d'ordre transfert entre sections (2)	2 962,08		2 886,07	2 886,07	2 886,07
043	Opé. d'ordre intérieur de la sect. fonct.					
Total des dépenses d'ordre de fonct.		701 888,17	0,00	386 337,46	386 337,46	386 337,46
TOTAL		2 215 946,88	0,00	2 083 706,65	2 083 706,65	2 083 706,65

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 083 706,65
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2022	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	780,00				
70	Produits des services, domaine et vent	20 700,00		30 556,00	30 556,00	30 556,00
73	Impôts et taxes	455 343,00		491 531,00	491 531,00	491 531,00
74	Dotations, subventions et participations	344 444,00		244 210,00	244 210,00	244 210,00
75	Autres produits de gestion courante	35 206,00		36 706,00	36 706,00	36 706,00
Total des recettes de gestion courante		856 473,00	0,00	803 003,00	803 003,00	803 003,00
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises provisions semi-budgétaires	2 600,00		2 600,00	2 600,00	2 600,00
Total des recettes réelles de fonct.		859 073,00	0,00	805 603,00	805 603,00	805 603,00
042	Opé. ordre transfert entre sections (2)					
043	Opé. ordre intérieur de la sect. fonct. (2)					
Total des recettes d'ordre de fonct.		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		859 073,00	0,00	805 603,00	805 603,00	805 603,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 278 103,65
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 083 706,65
--	---------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2022	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks					
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)					
204	Subventions d'équipement versées	8 334,00		23 194,00	23 194,00	23 194,00
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement	900 783,57	342 415,71	708 558,46	708 558,46	1 050 974,17
Total des dépenses d'équipement		909 117,57	342 415,71	731 752,46	731 752,46	1 074 168,17
10	Dotations, fonds divers et réserves	444,00				
13	Subventions d'investissement reçues					
16	Emprunts et dettes assimilés	87 720,00		71 317,00	71 317,00	71 317,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)					
26	Participations et créances ratt. à des particip.					
27	Autres immobilisations financières	608 915,90				
020	Dépenses imprévues					
Total des dépenses financières		697 079,90	0,00	71 317,00	71 317,00	71 317,00
45...	Total des op. pour le compte de tiers					
Total des dépenses réelles d'invest.		1 606 197,47	342 415,71	803 069,46	803 069,46	1 145 485,17
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections					
041	Opérations patrimoniales	410 472,64		19 840,66	19 840,66	19 840,66
Total des dépenses d'ordre d'invest.		410 472,64	0,00	19 840,66	19 840,66	19 840,66
TOTAL		2 016 670,11	342 415,71	822 910,12	822 910,12	1 165 325,83

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

+

0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

=

1 165 325,83

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2022	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks					
13	Subventions d'investissement reçues (sf 138)	396 355,00	109 797,00			109 797,00
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 165)	200 000,00				
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
Total des recettes d'équipement		596 355,00	109 797,00	0,00	0,00	109 797,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sf 1068)	32 440,00		26 032,00	26 032,00	26 032,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés			181 680,95	181 680,95	181 680,95
138	Autres subv. d'investissement non transférables					
165	Dépôts et cautionnements reçus	700,00		390 700,00	390 700,00	390 700,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)					
26	Participations et créances ratt. à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations					
Total des recettes financières		33 140,00	0,00	598 412,95	598 412,95	598 412,95
45...	Total des op. pour le compte de tiers					
Total des recettes réelles d'invest.		629 495,00	109 797,00	598 412,95	598 412,95	708 209,95
021	Virement de la section de fonctionnement	698 926,09		383 451,39	383 451,39	383 451,39
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	2 962,08		2 886,07	2 886,07	2 886,07
041	Opérations patrimoniales	410 472,64		19 840,66	19 840,66	19 840,66
Total des recettes d'ordre d'invest.		1 112 360,81	0,00	406 178,12	406 178,12	406 178,12
TOTAL		1 741 855,81	109 797,00	1 004 591,07	1 004 591,07	1 114 388,07

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

+

50 937,76

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

=

1 165 325,83

N° 20 Aménagement d'une nouvelle mairie : demande de subvention au titre du Fonds Vert

Madame le Maire rappelle que dans le cadre du projet d'ensemble de redynamisation, de réorganisation du centre-bourg de Sablonceaux et des équipements publics mené après plusieurs études (E.P.F Poitou-Charentes, SEMDAS) approuvées par le Conseil Municipal en 2016 et 2019, l'aménagement d'une nouvelle mairie y est inclus afin de répondre aux besoins de la population, ainsi qu'à la mise aux normes en matière d'accessibilité des bâtiments recevant du public.

Par délibération en date du 27/06/2022, le Conseil Municipal a confié la maîtrise d'œuvre pour ce projet à Madame POPEA de ROYAN (17), architecte et son groupement.

Madame le Maire rappelle que l'Avant-Projet Définitif (A.V.P / A.P.D) a été validé par le Conseil municipal par délibération en date du 12/12/2022.

Ce projet consiste en la réhabilitation d'un bâtiment existant avec une extension afin de répondre aux besoins de la population, à la mise aux normes en matière d'accessibilité des bâtiments recevant du public et en matière thermique.

La mairie actuelle est aujourd'hui exigüe, inadaptée et ne répond pas aux nouvelles normes (salle du Conseil et des mariages à l'étage). Sa situation géographique ne permet pas un agrandissement et une mise en accessibilité.

La commune est propriétaire d'une maison d'habitation située au n°100 de la rue de la Mairie, parcelle cadastrée AB n°122, qu'elle souhaite transformer en nouvelle mairie.

L'ensemble des espaces aménagés pour accueillir la nouvelle mairie répondront à des impératifs ou à des exigences imposées par le fonctionnement d'un établissement recevant du public (ERP) et l'espace public adjacent sera traité pour faciliter la mobilité piétonne et notamment entre les stationnements automobiles et la mairie.

Les critères importants peuvent être résumés ainsi :

- ☐ Valeur urbaine : intégration de la nouvelle mairie dans l'environnement de l'espace public et le nouveau coeur de bourg « Quartier de la Vielle Forge » ; un nouveau bâtiment public emblématique, en adéquation avec son environnement, et à l'échelle de la commune
- ☐ Qualité d'usage : les confort acoustiques, thermiques et hygrométriques devront faire partie des préoccupations d'études. **Enjeux de développement durable et de maîtrise des coûts énergétiques** (isolation, choix des matériaux et équipements...).
- ☐ Qualité des espaces comportant notamment une bonne ambiance visuelle et une transition bien étudiée des espaces intérieurs/extérieurs ; enjeux majeurs d'ergonomie, et d'Accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite
- ☐ Qualité des conditions de travail des agents

Le projet de la nouvelle mairie se compose de :

Partie Bâtiment existant :

1. L'**accueil** défini en quatre espaces :
 - Le hall
 - Le secrétariat/accueil
 - Une pièce de consultation pour le public (cadastre, état civil, point wifi, accès internet via mise à disposition d'un poste informatique)
 - Un WC public
2. Une **salle de repos** permettant la prise de repas du personnel de la mairie avec WC
3. Le **bureau du secrétariat général**
4. Les **bureaux des élus**
 - Le bureau du Maire
 - Le bureau des adjoints avec un espace de réunion indépendant pouvant accueillir plusieurs personnes

5. Le local archives
6. Le bureau de la police municipale
7. Un local ménage

Partie bâtiment neuf :

1. Un hall d'entrée commun permettant l'accès au secrétariat de mairie / salle d'attente et à la salle du conseil et des mariages
2. La salle du conseil et des mariages avec un local rangement

A l'extérieur :

- Un parvis devant la salle du conseil et des mariages permettant un accès direct lors des cérémonies, avec rampe d'accès PMR commune à l'accès au secrétariat de mairie
- 2 espaces de stationnement des véhicules légers

Une rénovation énergétique très importante est prévue sur le bâtiment existant. L'ensemble des éléments thermiques vont être renouvelés par des matériaux neufs avec une meilleure rentabilité : couverture, écran sous toiture, changement de l'ensemble des tuiles, isolation complète (murs, sols, plafonds), menuiseries extérieures et remplacement du chauffage (chaudière fioul) par une pompe à chaleur.

Le montant total de travaux s'élève à 527 942.82 € H.T se décomposant ainsi :

- **Bâtiment existant – Réhabilitation :** **300 841.94 € H.T**
- Extension de bâtiment : 135 680.88 € H.T
- V.R.D Aménagement extérieur – parking : 91 420,00 € H.T

Auxquels s'ajoutent les études et honoraires : Assistance à maîtrise d'ouvrage, Maîtrise d'œuvre, Frais annexes (Bureau de contrôle, S.P.S, étude de sol, levé topo.)

Le plan de financement prévisionnel proposé pour la **partie Réhabilitation du bâtiment existant** est le suivant :

Coût estimatif de l'opération	H.T	RECETTES prévisionnelles			
		Financeurs	Base éligible HT	Taux intervention	Subventions sollicitées HT
TRAVAUX		Conseil Départemental			
Réhabilitation bâtiment existant	300 841,94	Fonds de revitalisation	180 000,00	35%	63 000,00
Pompe à chaleur 27 050 €					
Trvx hors chauffage 273 791,94		Etat D.E.T.R/DSIL			95 662,58
		Chauffage	27 050,00	50%	
		Trvx hors chauffage	273 791,94	30%	
Honoraires MO					
AMO	4 050,00	Fonds Vert	300 841,94	40%	120 336,77
Maîtrise d'Œuvre	44 460,00				
	48 510,00				
		Co-financement publics			278 999,35
Frais annexes		Reste à charge			83 408,59
Etudes	4 830,00				
autres dépenses (SPS, bureau contrôle)	8 226,00	Fonds propres (emprunt)		23%	83 408,59
Coût TOTAL H.T	362 407,94	TOTAL			362 407,94

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Considérant la nécessité d'une nouvelle mairie,

- APPROUVE le projet d'aménagement de la nouvelle mairie au 100 rue de la Mairie suivant les besoins sus-énumérés dont le montant global de l'enveloppe financière s'élève à 587 332.82 € H.T (études et travaux) représentant pour **la partie réhabilitation un montant de 362 407.94 € H.T**,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel du projet de réhabilitation du bâtiment existant tel que présenté ci-dessus
- SOLLICITE l'attribution d'une subvention au titre du Fonds Vert auprès de Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime pour la partie réhabilitation du bâtiment existant,
- CHARGE le Maire de transmettre le dossier administratif et signer toutes les pièces nécessaires à cette demande.

Cette dépense sera inscrite au budget de l'exercice 2023.

N° 21 Compte-rendu annuel de la SEMDAS : Maître d'ouvrage délégué pour l'aménagement du Quartier de la vieille Forge

Conformément à la convention de mandat du 27 juin 2017, la SEMDAS doit transmettre avant la fin du premier semestre à la commune, le compte-rendu d'activité de l'opération d'aménagement de d'un lotissement et d'espaces publics à Sablonceaux, en vue de son approbation.

Après lecture de ce compte-rendu arrêté au 31/12/2022, Madame le Maire demande aux membres présents de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le compte-rendu arrêté au 31/12/2022, établi par la SEMDAS.

N° 22 Demande de participation financière par l'A.L.S.H « La Tribu de Nava » pour l'année 2023

Dans le cadre du Regroupement Pédagogique Balanzac Nancras Sablonceaux et de la création de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement La Tribu de Nava, madame le Maire donne lecture d'un courrier de Madame la Présidente de l'association sollicitant le versement de la participation des communes membres.

Selon le budget prévisionnel 2023 et au vu du report de l'excédent de l'année 2022, le montant global de participation pour le fonctionnement, pour les quatre communes s'élève à 13 009.31 €,

Selon le mode de répartition envisagé lors de la réunion du 14/12/2020 et au prorata du nombre d'enfants de la commune de Sablonceaux présents en 2022, la participation pour la commune de Sablonceaux s'élève à 6 481.59 € selon le budget prévisionnel présenté.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE le versement de la participation de la commune de Sablonceaux, soit 6 481.59 € pour le fonctionnement à l'ASLH La Tribu de Nava pour l'année 2023.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget de l'exercice.

N° 23 Demande de subvention du Collège André Albert de Saujon pour un séjour pédagogique en Espagne

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier de Monsieur le Principal du collège André Albert de Saujon sollicitant une subvention pour un séjour pédagogique, en Espagne du 20 au 25 Mars 2023 afin de limiter la participation des familles.

3 élèves de la Commune sont amenés à participer à ce séjour.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE le versement d'une subvention de 90 euros au Collège André Albert de Saujon pour le séjour en Espagne du 20 au 25 mars 2023 ou une autre action pédagogique.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget de l'exercice.

N° 24 CARA : Révision libre des attributions de compensation – Création d'une attribution de compensation Investissement GEPU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article L.1609 nonies C,

Vu la délibération n°CC-211011-M1 en date du 11 octobre 2021 par laquelle la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) a présenté le rapport de la CLECT concernant la compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines,

Vu la délibération n°CC-221215-A12 de la CARA en date du 15 décembre 2022 par laquelle le Conseil communautaire a approuvé le montant des attributions de compensations provisoires pour l'exercice 2023,

Vu le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) traitant de l'évaluation du transfert de charges de la compétence en matière de Gestion des Eaux Pluviales Urbaines,

Considérant que les attributions de compensation constituent une dépense obligatoire pour l'établissement public de coopération intercommunale ou, le cas échéant, pour les communes membres,

Considérant l'importance des transferts financiers concernant les dépenses d'investissement calculés par la CLECT dans son rapport traitant de l'évaluation du transfert de charges de la compétence en matière de Gestion des Eaux Pluviales Urbaines,

Considérant la volonté de la CARA et des communes membres de comptabiliser ces flux en section d'investissement afin de soulager les épargnes budgétaires des communes tout en préservant celle de la CARA,

Considérant la possibilité prévue au 1°) bis du V de l'article 1609 nonies C du code général des impôts d'imputer une partie du montant de l'attribution de compensation en section d'investissement par utilisation de la procédure de révision libre des AC,

Considérant que cette procédure impose des délibérations concordantes du Conseil communautaire statuant à la majorité des deux tiers et des conseils municipaux des communes membres intéressées,

Considérant que le montant des attributions de compensation défini dans le tableau, a été présenté au vote du Conseil communautaire du 20 février 2023,

Considérant qu'il est demandé aux conseils municipaux de bien vouloir délibérer sur la révision libre des attributions de compensation telle que présentée dans le tableau dans un délai de trois mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE d'adopter la révision des attributions de compensation libres de la commune de SABLONCEAUX par ventilation des montants des attributions de compensation en fonctionnement et investissement tels que figurant dans le tableau suivant :

Communes	2023 Attributions de compensation provisoires votées le 15/12/2022
----------	--

**Délibération
CC-221215-A12**

ARCES sur GIRONDE	-12 995,37 €
ARVERT	-112 654,37 €
BARZAN	28 036,07 €
BOUTENAC-TOUVENT	-2 889,32 €
BREUILLET	-17 994,14 €
BRIE sous MORTAGNE	19 272,32 €
CHAILLEVETTE	-29 241,99 €
CHENAC SAINT SERIN d'UZET	-6 482,44 €
CORME ECLUSE	-10 391,70 €
COZES	37 186,51 €
EPARGNES	-23 306,84 €
ETAULES	-32 934,33 €
FLOIRAC	-8 457,93 €
GREZAC	11 342,73 €
L'EGUILLE sur SEUDRE	-1 274,00 €
LA TREMBLADE	-118 879,50 €
LE CHAY	-4 097,46 €
LES MATHES	227 793,54 €
MEDIS	178 301,27 €
MESCHERS sur GIRONDE	-162 574,30 €
MORNAC sur SEUDRE	-32 367,72 €
MORTAGNE sur GIRONDE	11 847,18 €
ROYAN	259 015,69 €
SABLONCEAUX	-39 130,57 €
SAINT AUGUSTIN	47 260,85 €
SAINT GEORGES de DIDONNE	-585 306,54 €
SAINT PALAIS sur MER	-464 865,59 €
SAINT ROMAIN de BENET	-23 037,32 €
SAINT SULPICE de ROYAN	-123 206,89 €
SAUJON	356 544,94 €
SEMUSSAC	-58 323,80 €
TALMONT sur GIRONDE	-15 843,49 €
VAUX sur MER	-294 458,06 €

Totaux	-1 004 112,57 €
---------------	------------------------

Versée :	1 176 601,10 €
Perçue :	2 180 713,67 €
Solde :	1 004 112,57 €

Communes	2023 Attribution de compensation section de fonctionnement	2023 Attribution de compensation section d'investissement
----------	--	---

**REVISION LIBRE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION
PROPOSEE AU CC DU 20/02/2023**

ARCES sur GIRONDE	-924,37 €	-12 071,00 €
ARVERT	-15 330,37 €	-97 324,00 €
BARZAN	35 939,07 €	-7 903,00 €
BOUTENAC-TOUVENT	6 431,68 €	-9 321,00 €
BREUILLET	44 017,86 €	-62 012,00 €
BRIE sous MORTAGNE	24 586,32 €	-5 314,00 €
CHAILLEVETTE	17 480,01 €	-46 722,00 €
CHENAC SAINT SERIN d'UZET	14 122,56 €	-20 605,00 €
CORME ECLUSE	7 056,30 €	-17 448,00 €
COZES	80 781,51 €	-43 595,00 €
EPARGNES	-3 191,84 €	-20 115,00 €
ETAULES	35 543,67 €	-68 478,00 €
FLOIRAC	2 023,07 €	-10 481,00 €
GREZAC	29 314,73 €	-17 972,00 €
L'EGUILLE sur SEUDRE	18 850,00 €	-20 124,00 €
LA TREMBLADE	32 002,50 €	-150 882,00 €
LE CHAY	8 396,54 €	-12 494,00 €
LES MATHES	336 886,54 €	-109 093,00 €
MEDIS	244 254,27 €	-65 953,00 €
MESCHERS sur GIRONDE	-78 786,30 €	-83 788,00 €
MORNAC sur SEUDRE	-12 976,72 €	-19 391,00 €
MORTAGNE sur GIRONDE	29 767,18 €	-17 920,00 €
ROYAN	686 879,69 €	-427 864,00 €
SABLONCEAUX	-15 936,57 €	-23 194,00 €
SAINT AUGUSTIN	86 006,85 €	-38 746,00 €
SAINT GEORGES de DIDONNE	-407 283,54 €	-178 023,00 €
SAINT PALAIS sur MER	-302 522,59 €	-162 343,00 €
SAINT ROMAIN de BENET	9 678,68 €	-32 716,00 €
SAINT SULPICE de ROYAN	-44 480,89 €	-78 726,00 €
SAUJON	504 731,94 €	-148 187,00 €
SEMUSSAC	-10 280,80 €	-48 043,00 €
TALMONT sur GIRONDE	-13 649,49 €	-2 194,00 €
VAUX sur MER	-160 861,06 €	-133 597,00 €

Totaux	1 188 526,43 €	-2 192 639,00 €
---------------	-----------------------	------------------------

Versée :	2 254 750,97 €	0,00 €
Perçue :	1 066 224,54 €	2 192 639,00 €
Solde :	-1 188 526,43 €	2 192 639,00 €

- AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

**N° 25 CARA : Convention de partenariat – schéma communautaire en faveur de l'intégration
des familles dans leur environnement**

Dans l'arrêté préfectoral n° 17-2019-12-27-005 du 27 décembre 2019 portant modification des statuts de la CARA à compter du 1er janvier 2020, figure, au titre des compétences optionnelles, « l'action sociale ».

Par délibération n° CC-161219-J7 du 19 décembre 2016, le conseil communautaire a défini, à compter du 1^{er} janvier 2017, notamment l'intérêt communautaire de cette compétence « action sociale » en inscrivant un schéma communautaire en faveur de l'intégration des familles dans leur environnement,

Par délibération n°CC-171208-11 du 8 décembre 2017, le conseil communautaire a adopté ce schéma communautaire qui se décline à partir de deux orientations politiques, d'une part, contribuer à la qualité de vie des familles, et d'autre part, leur permettre de concilier vie professionnelle et vie personnelle.

Ce schéma participe fortement à l'attractivité du territoire, mais aussi à l'élaboration de la future Convention Territoriale Globale qui devrait être signée entre notamment la CAF, la CARA, les communes, les SIVOM ...au 4^e. trimestre 2023.

La CARA propose de maintenir les trois piliers du schéma :

Pilier 1 : l'alimentation d'un observatoire par les communes et SIVOM

Pilier 2 : Une fiche-action liée à la coordination / une fiche-action liée à la santé / une fiche-action liée à la prévention

Pilier 3 : la participation de toutes les communes et SIVOM à la politique d'information jeunesse de la CARA.

Considérant que la CARA souhaite impliquer fortement les communes et SIVOM de son territoire pour mettre en oeuvre ce schéma. La commune de Sablonceaux a fait savoir, par courrier du 06 janvier 2023 adressé au Président de la CARA, qu'elle souhaitait poursuivre ses actions dans le cadre des piliers 1 et 3.

Une convention doit alors être signée entre la C.A.R.A et la Commune de Sablonceaux qui définit les conditions d'attribution de l'aide financière apportée par la C.A.R.A afin que la commune poursuivre ses actions dans le cadre du pilier 1 et du pilier 3.

Cette convention a plusieurs objectifs :

➤ Observatoire :

- Mieux comprendre les besoins des familles pour mieux adapter les réponses de la CARA,
- Etre un outil d'aide à la décision des élus
- Etre un outil au service des professionnels de la petite enfance/enfance/jeunesse

➤ Mise en place politique d'information jeunesse :

- Informer et conseiller les jeunes
- Organiser des rencontres et échanges avec les jeunes
- Soutenir les initiatives de jeunes
- Soutenir les actions du Bureau Information jeunesse

Ainsi, la CARA souhaite que la COMMUNE s'engage :

❑ Observatoire:

- Désigner un élu et un technicien référent,
- Donner tous les éléments chiffrés permettant d'améliorer la connaissance de l'offre de service de la Commune,
- Participer mensuellement soit physiquement, soit par téléphone, soit par dématérialisation à des points de validation et de réajustement,
- Participer à des formations permettant de construire une analyse pertinente à partir du croisement des données chiffrées et des enquêtes de satisfaction et aideront à l'élaboration de la Convention Territoriale Globale.

❑ Politique d'information jeunesse :

- Mettre en place une communication en direction de la jeunesse (site internet, affichage....)

Cette convention est conclue pour une durée d'un an et prendra fin au 31 décembre 2023

L'aide financière allouée à la commune de Sablonceaux sera d'un montant maximum de 3 780 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Considérant la mise en œuvre du schéma communautaire en faveur de l'intégration des familles dans leur environnement,
- ACCEPTE la contribution financière versée par la C.A.R.A.,
- AUTORISE le Maire à signer tout document conventionnel à venir avec la C.A.R.A.

Divers :

- Monsieur BETIZEAU demande des informations sur la menace de fermeture de classe et souhaite une réflexion sur les perspectives d'avenir.
- Le Violon sur la Ville sera de nouveau à Sablonceaux en juillet prochain.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant posé, la séance est levée à 22 heures 50 suivent les signatures des différents budgets.

Numéros d'ordre des délibérations – Séance du Conseil Municipal du 03 avril 2023 :

- N° 01 Compte de Gestion 2022 Budget Annexe Boulangerie « Le Pont » dressé par le Comptable du Trésor
- N° 02 Compte de Gestion 2022 Budget Annexe « Espace commercial et de services » dressé par le Comptable du Trésor
- N° 03 Compte de Gestion 2022 Budget Annexe « Quartier de la Vieille Forge » dressé par le Comptable du Trésor
- N° 04 Compte de Gestion 2022 Budget Annexe « 3 terrains issus AB60 » dressé par le Comptable du Trésor
- N° 05 Compte de Gestion 2022 Budget principal dressé par le Comptable du Trésor
- N° 06 Compte Administratif 2022 Budget Annexe Boulangerie « Le Pont »
- N° 07 Compte Administratif 2022 Budget Annexe « Espace commercial et de services »
- N° 08 Compte Administratif 2022 Budget Annexe « Quartier de la Vieille Forge »
- N° 09 Compte Administratif 2022 Budget Annexe « 3 terrains issus AB60 »
- N° 10 Compte Administratif 2022 Budget principal
- N° 11 Affectation du résultat de l'exercice 2022 Budget Boulangerie « Le Pont »
- N° 12 Budget Primitif 2023 Budget Annexe Boulangerie « Le Pont »
- N° 13 Affectation du résultat de l'exercice 2022 Budget « Espace commercial et de services »
- N° 14 Budget Primitif 2023 Budget Annexe « Espace commercial et de services »
- N° 15 Budget Primitif 2023 Budget Annexe « Quartier de la Vieille Forge »
- N° 16 Budget Primitif 2023 Budget Annexe « 3 terrains issus AB60 »
- N° 17 Affectation du résultat de l'exercice 2022 Budget principal
- N° 18 Vote des 2 taxes directes locales
- N° 19 Budget Primitif 2023 Budget Principal
- N° 20 Aménagement d'une nouvelle mairie : demande de subvention au titre du Fonds Vert
- N° 21 Compte-rendu annuel de la SEMDAS : Maître d'ouvrage délégué pour l'aménagement du Quartier de la vieille Forge
- N° 22 Demande de participation financière par l'A.L.S.H « La Tribu de Nava » pour l'année 2023
- N° 23 Demande de subvention du Collège André Albert de Saujon pour un séjour pédagogique en Espagne
- N° 24 CARA : Révision libre des attributions de compensation – Création d'une attribution de compensation Investissement GEPU
- N° 25 CARA : Convention de partenariat – schéma communautaire en faveur de l'intégration des familles dans leur environnement

Membres du Conseil Municipal - Séance du 03 avril 2023 :

NOM	Prénom	Fonction	Présence	Pouvoir
GOUGNON	Lysiane	Maire	Présent(e)	
PACAUD	Fabien	1 ^{er} . Adjoint	Présent(e)	
GLEYZE	Sophie	2 ^e . Adjoint	Présent(e)	
JAULIN	Bernard	3 ^e . Adjoint	Présent(e)	
LAMY	Elisabeth	4 ^e . Adjoint	Présent(e)	
TOUVRON	Catherine	Conseiller M.	Présent(e)	
BETIZEAU	Philippe	Conseiller M.	Présent(e)	
BESSON-CULOT	Sandrine	Conseiller M.	Présent(e)	
ARNAUD	Régis	Conseiller M.	Absent(e) excusé(e)	
MORIZOT	Matthieu	Conseiller M.	Absent(e) excusé(e)	
HAZARD	Pierre	Conseiller M.	Présent(e)	
DE MIRAS	Magalie	Conseiller M.	Absent(e) excusé(e)	Pouvoir à Mr. HAZARD
HAUSELMANN	Antoine	Conseiller M.	Présent(e)	
PHILIPPS	Thierry	Conseiller M.	Présent(e)	

Le président,

Le secrétaire,